



## Le 16 janvier 2020 : GREVE et MANIFESTATIONS

A nouveau, la FGF-FO appelle l'ensemble de ses syndicats de la Fonction publique et les fonctionnaires et agents publics à renforcer la mobilisation contre le projet de régime universel de retraites par points.

Dans ce cadre, la FGF-FO s'inscrit pleinement dans l'appel à la mobilisation nationale le 16 janvier 2020. Elle invite tous ses syndicats et les personnels à se rapprocher des Unions départementales FO de manière à participer aux différentes manifestations et actions.

Notre force se mesure par le nombre important de services et de sites fermés par la grève. Il est donc primordial d'être le plus nombreux possible en grève ce jour-là.

Après la publication du projet de Loi et avant un passage au CCFP le lundi 20 janvier, nous avons confirmation que ce projet est un recul sans précédent pour tous, agents du public comme salariés du privé.

Ce serait une baisse programmée des pensions et des retraites en laissant au gouvernement la possibilité de faire varier le prix d'acquisition des points ou la valeur de service de celui-ci lors de la liquidation pour la retraite.

Aucune illusion à se faire, règle d'or ou pas, comme nous le vivons depuis 10 ans avec le gel de la valeur du point d'indice, il est évident que la valeur du point retraite s'adapterait non pas aux besoins de la population mais aux exigences des critères européens imposant la réduction de la dépense publique.

Concernant le secteur privé, calculer la retraite sur les 43 ans de cotisations en lieu et place des 25 meilleures années, système qui permettrait de neutraliser les « mauvaises » années, entraînerait une chute drastique des pensions.

Concernant les fonctionnaires, calculer la pension sur l'ensemble de la rémunération perçue pendant les 43 ans de cotisations au lieu de l'indice détenu lors des 6 derniers mois aurait également pour conséquence une baisse des pensions. Et ce n'est pas en intégrant les primes (pour ceux qui en ont) que cela compenserait l'augmentation de la durée d'assurance (43 ans). Par ailleurs rappelons que les primes de début de carrière sont bien plus faibles que celles en fin de carrière.

Pour les fonctionnaires et les agents publics, la suppression de la catégorie active, et la possibilité de départs anticipés pour les seuls agents des missions régaliennes exclurait de nombreux autres corps qui pouvaient partir plus tôt aujourd'hui comme les personnels soignants ou d'exploitation notamment.

Pour la FGF-FO, après un conflit qui a démarré le 5 décembre 2019, où nos camarades et collègues de la SNCF et de la RATP ont été les fers de lance de la contestation, il faut élargir le mouvement et apporter notre pierre à l'édifice en étant encore plus nombreux dans l'action le 16 janvier 2020.

**Le 16 janvier 2020 avec FO, je défends mes droits à la retraite !**